

1. Principes généraux

Le présent règlement des études définit l'organisation pédagogique de l'École de Musique et d'Art Dramatique (EMAD), ainsi que les modalités de formation, d'évaluation et de suivi des élèves.

L'enseignement proposé à l'EMAD repose sur une articulation entre :

- pratique individuelle,
- pratique collective,
- acquisition de connaissances théoriques, techniques et artistiques.

L'EMAD propose deux grandes filières en musique :

- le Cursus Conservatoire, structuré, progressif et diplômant ;
- le Parcours Libre, souple et non diplômant.

Par ailleurs, l'établissement propose :

- des parcours d'éveil musical et de découverte instrumentale ;
- un département théâtre structuré par tranches d'âge et publics.

2. Éveil musical

L'éveil musical s'adresse aux enfants à partir de 4 ans, en Moyenne Section de Maternelle. Chaque séance dure 30 minutes, par groupe de 8 élèves maximum.

Il constitue une première approche de la musique, fondée sur l'écoute, le jeu, le mouvement, l'expression corporelle et vocale.

L'objectif est de développer la sensibilité artistique, l'imaginaire et les premières perceptions musicales, dans un cadre collectif et ludique.

Cet enseignement ne donne pas lieu à une évaluation formelle, mais peut faire l'objet d'échanges avec les familles sur l'évolution de l'enfant.

3. Atelier découverte instrumentale

L'atelier découverte instrumentale s'adresse aux enfants généralement âgés de 5 à 6 ans, en Moyenne Section de Maternelle ou en Cours Préparatoire de Primaire. L'atelier permet :

- de découvrir plusieurs instruments,
- d'expérimenter différentes familles instrumentales,
- d'orienter progressivement l'élève vers une pratique future.

Chaque séance dure 30 minutes. Les élèves d'une même séance sont divisés en groupes de 4 élèves maximum et affectés à un professeur distinct spécialiste d'un instrument, chaque groupe découvrant un instrument différent à tour de rôle durant l'année.

À l'issue de cette phase, une orientation peut être proposée vers le Cursus Conservatoire ou le Parcours Libre, ou bien vers un ou plusieurs instruments en priorité, en concertation avec les familles.

4. Cursus Conservatoire (musique)

4.1 Organisation générale

Le Cursus Conservatoire constitue la filière structurée et diplômante de l'EMAD.

Il est organisé en cycles et en niveaux, et comprend :

- une formation instrumentale (FI),
- une formation musicale (FM),
- des pratiques collectives (chorale, orchestre, atelier jazz).

La formation instrumentale et la formation musicale sont obligatoires dans ce cursus.

4.2 Cycles et progression

Le cursus s'organise de la manière suivante, que ce soit pour l'instrument ou la FM :

- une phase d'initiation,
- un premier cycle,
- un second cycle,
- un second cycle renforcé (uniquement formation instrumentale).

Chaque cycle correspond à une période pluriannuelle permettant l'acquisition de compétences théoriques, techniques, artistiques et culturelles.

4.3 Formation instrumentale

Les cours sont individuels, d'une durée de 30 minutes (Initiation et 1er cycle), puis 45 minutes en 2e cycle, et 1 heure après le 2e cycle.

Ce cursus propose plusieurs familles d'instruments, notamment :

- Instruments polyphoniques : piano, guitare, harpe
- Cordes : violon, violoncelle
- Vents : flûte traversière, clarinette, saxophone, hautbois

4.4 Formation musicale

Les cours sont collectifs (12 élèves environ), d'une durée de 45 minutes en initiation, puis 1h en 1er et 2e cycles.

Ils assurent non seulement l'acquisition et le renforcement de la lecture de notes, mais aussi la compréhension, l'analyse auditive et théorique de la musique, et le développement de la culture musicale de l'élève.

4.5 Pratique collective

La participation à une pratique collective est encouragée (chorale, ensemble instrumental, atelier), elle fait partie intégrante du cursus, en fonction du niveau de l'élève.

Elle contribue à l'écoute, la cohésion musicale, l'expérience de groupe.

5. Évaluations – Cursus Conservatoire

(voir détails en annexe)

5.1 Principes généraux

L'évaluation fait partie intégrante de la formation, à partir du 1er cycle.

Elle repose sur :

- un contrôle continu,
- des projets à réaliser,
- des examens à certains niveaux.

5.2 Contrôle continu

En formation musicale, un contrôle continu est effectué systématiquement par l'enseignant, sous la forme d'épreuves orales et écrites. L'assiduité, le comportement, le travail personnel sont également pris en compte pour déterminer la note moyenne et les critères de passage en niveau supérieur.

5.3 Examens

Des examens sont organisés :

- aux niveaux instrumentaux de milieu de cycle et

de fin de cycle,

- aux niveaux de formation musicale de fin de cycle.

Ils se déroulent devant un jury, composé de professionnels.

Les modalités précises (programme, œuvres imposées ou libres, organisation) sont communiquées en amont aux élèves et aux familles.

5.4 Années sans examen d'instrument

L'évaluation prend la forme d'une prestation publique obligatoire (audition, concert, spectacle).

Cette prestation constitue un élément essentiel du parcours pédagogique.

5.5 Jury d'examen et décisions

Le jury évalue les prestations, prend en compte le parcours de l'élève, décide du passage dans le niveau ou cycle supérieur.

Ses décisions sont souveraines.

5.6 Absence aux évaluations

Toute absence à une évaluation ou à un examen doit être justifiée.

En cas d'absence non justifiée, l'évaluation peut être considérée comme non validée.

5.7 Diplômes

La validation des cycles peut donner lieu à la délivrance de diplômes ou attestations.

6. Parcours Libre (musique)

6.1 Organisation générale

Le Parcours Libre propose un enseignement musical souple, adapté aux attentes des élèves ne souhaitant pas s'engager dans un cursus structuré et diplômant.

Il se caractérise par :

- une pédagogie individualisée,
- une progression non contrainte par des cycles,
- l'absence d'examens et de diplômes.

Les élèves peuvent, selon les places disponibles :

- suivre des cours de formation musicale,
- participer à des pratiques collectives.

Des passerelles vers le Cursus Conservatoire sont possibles, après évaluation et avis pédagogique.

6.2 Formation instrumentale (incluant les bases théoriques)

Les cours sont individuels, d'une durée de 30 minutes, 45 minutes ou 1 heure selon le niveau et l'âge de l'élève, à convenir avec le professeur ou la direction pédagogique.

Ce parcours propose diverses disciplines, notamment : piano, guitare, violon, violoncelle, flûte traversière, chant lyrique, batterie.

7. Théâtre

L'EMAD propose un enseignement du théâtre structuré en plusieurs niveaux.

7.1 Éveil théâtral

Destiné aux plus jeunes, il repose sur :

- le jeu,
- l'expression corporelle,
- l'improvisation,
- la découverte des émotions.

La séance dure 1 heure.

7.2 Théâtre enfants

Il vise à :

- découvrir les bases du jeu théâtral,
- travailler en groupe,
- aborder des textes simples,
- développer l'imaginaire.

La séance dure 1h30.

7.3 Théâtre adolescents

Il permet d'approfondir :

- l'improvisation,
- l'interprétation,
- le travail de scène,
- l'exploration de textes classiques et contemporains.

La séance dure 1h30.

7.4 Théâtre adultes

Les cours adultes sont ouverts à tous les niveaux et proposent :

- improvisation,
- travail de scènes,
- approche des répertoires variés.

Selon les effectifs, les élèves peuvent être répartis par groupes de niveaux.

La séance dure 2 heures.

7.5 Théâtre handicap (adultes)

Ces ateliers sont adaptés aux besoins spécifiques des participants, dans un cadre pédagogique inclusif.

La séance dure 2 heures.

8. Auditions, concerts et spectacles

Les activités publiques constituent une part essentielle de la formation.

Elles permettent :

- de valoriser le travail des élèves,
- de développer l'expérience scénique,
- de s'inscrire dans une dynamique artistique collective.

Selon les parcours et niveaux, la participation peut être obligatoire ou fortement encouragée.

9. Suivi pédagogique

Le suivi des élèves repose sur :

- les observations des enseignants,
- les éventuelles évaluations,
- les échanges avec les familles.

En fonction des parcours choisis et des niveaux, des bilans ou bulletins peuvent être communiqués en cours ou en fin d'année.

10. Passerelles et orientations

Des passerelles existent entre les différents parcours.

L'orientation des élèves peut évoluer :

- en fonction de leur progression,
- de leur motivation,
- et des avis de l'équipe pédagogique.

Toute évolution de parcours se fait en concertation avec la direction et les familles.

Les pratiques collectives, fortement encouragées dans le cadre du Cours Conservatoire, sont également accessibles aux élèves d'autres filières, ainsi qu'en modules seuls, pour enfants ou adultes.